

sieurs qui siègent, ou plutôt qui siégeaient sur les bancs ministériels ; car ce sont les ministres démissionnaires qui se constituent les amis et les défenseurs du haut commissaire.

Dans cette chambre et à votre droite, M. l'Orateur, siégent un grand nombre de députés qui ont combattu pour le parti conservateur ; et si nous tournons nos regards vers le Sénat, nous constatons que la presque totalité des membres de cette chambre sont également dans les rangs du parti conservateur. Or, les honorables ministres démissionnaires viennent effectivement déclarer que parmi ceux qu'ils ont conseillé à Son Excellence d'inviter à siéger à la Chambre haute, nul n'a ni l'habileté, ni la compétence voulues pour diriger le parti. Puis tournant leurs regards vers cette Chambre-ci, ils disent aux cent et quelques députés partisans de l'administration que nul d'entre eux n'a la compétence voulue pour diriger le parti conservateur. Non, c'est à sir Charles Tupper qu'ils font appel, de l'autre côté de l'Atlantique ; c'est lui qu'ils invitent à traverser les mers et à venir leur prêter main-forte dans l'extrémité où ils se trouvent réduits. M. l'Orateur, je m'abstiens de juger des mérites de cet honorable monsieur, à titre de chef du parti conservateur ; mais il me sera permis de dire au moins qu'il est de la dernière inconvenance de l'inviter à venir au pays dans les circonstances, et de provoquer une crise ministérielle, en essayant de le faire entrer de force dans le cabinet.

Quant à l'honorable monsieur qui a présenté hier à la Chambre le mémoire destiné à justifier la ligne de conduite adoptée par les ministres qui ont quitté le cabinet, il s'apercevra que le pays verra dans ce mémoire non pas tant la preuve de l'inhabileté du chef du cabinet, que celle de l'extrémité terrible où se trouvent réduits les chefs du parti conservateur dans la Chambre, ainsi que celle du manque de confiance qui règne dans le pays à l'égard des chefs de ce parti.

M. WALLACE : Avant que la motion soit adoptée, je désire faire une déclaration. Hier, deux honorables députés m'ont informé qu'ils tenaient de la bouche même de l'honorable député de Haldimand (M. Montague) que j'étais responsable de la lettre anonyme qu'on prétend avoir été écrite par l'honorable député lui-même.

M. l'Orateur, je tiens à opposer la plus absolue dénégation à l'accusation portée par l'honorable député de Haldimand ; et j'ajouterai que je n'ai ni écrit les lettres anonymes en question, ni inspiré à personne la pensée de les écrire ; et que, plusieurs mois après la réception de ces lettres, j'en ignorais même absolument l'existence.

M. MONTAGUE : M. l'Orateur, bien que ce soit là une question sur laquelle, à titre de membre du Conseil privé, ma bouche doit être close dans le moment, je ne saurais toutefois passer sous silence la déclaration que vient de faire l'honorable député de York-ouest (M. Wallace), sans offrir à la Chambre quelques mots d'explication. Et en cela, je l'espère, je ne manqueraï à aucune des règles de la courtoisie et des convenances parlementaires qui doivent régir les rapports d'un membre du Conseil privé du Canada et d'autres membres du Conseil privé, avec le représentant de la Couronne en ce pays.

D'abord, je dirai qu'il y a trois jours, on m'a donné à entendre que j'étais coupable, ou au moins

M. MILLS (Bothwell).

accusé par un honorable membre du Conseil privé, d'avoir écrit soit au premier ministre du Canada, soit au gouverneur général, certaines lettres concernant ce membre du Conseil privé.

Il est à peine nécessaire d'ajouter, M. l'Orateur, qu'étant absolument innocent de ce dont on m'accusait, je demandai, à l'instant même où l'insinuation se produisit, que cette déclaration fût envoyée à Son Excellence le gouverneur général, auquel je dois répondre, à titre de membre du Conseil privé, d'une conduite honorable, digne et franche.

Ces accusations formulées contre moi par un membre du Conseil privé, on les a tenues cachées, si je ne me trompe, deux ou trois mois, au fond d'un tiroir de bureau, pour me les lancer à la figure à l'improviste, dans une conjoncture importante ; et j'ai agi ainsi que je viens de le dire. L'affaire, en tant qu'il s'agit de mon honneur de membre du Conseil privé du Canada, est actuellement entre les mains de Son Excellence ; et fidèle aux règles de la courtoisie et des convenances parlementaires, je me garderai de discuter la chose aujourd'hui—me contentant d'ajouter que jamais calomnie plus infâme n'a été proférée contre un homme public canadien, et qu'elle rentre dans le plan d'une vile et honteuse conspiration ourdie pour perdre un membre de la Chambre et du cabinet canadien.

Je dois dire, toutefois, que l'honorable député ayant déclaré qu'il n'était pas l'auteur de ces lettres, je suis prêt à accepter sa déclaration. Je n'ai jamais dit que l'honorable député de York-ouest eût écrit les lettres en question. Mais j'ai affirmé que le directeur général des Postes avait consulté le député de York-ouest et que ce dernier les avait colportées dans la ville de Toronto et les avait montrées à M. Beattie Nesbitt, à M. Richard Armstrong et à d'autres citoyens qui n'avaient rien à voir aux faits et gestes des membres du parlement ou du cabinet canadien.....

M. WALLACE : Cela est entièrement faux.

M. MONTAGUE : et qu'il m'avait accusé d'avoir écrit ces lettres. M. l'Orateur, j'ajouterai que lorsque toute l'affaire sera soumise à l'enquête des tribunaux, alors, l'honorable député de York-ouest aura l'occasion de prouver son innocence de ce dont je l'ai accusé. Je dois déclarer à la Chambre que les accusations lancées contre moi, tout humiliantes et blessantes qu'elles soient, sont absolument fausses ; et j'ajouterai en terminant que, depuis que j'ai l'honneur de siéger dans cette chambre, dans tous mes rapports avec mes collègues, soit du cabinet soit de la Chambre, jamais je n'ai commis un seul acte qui ne pût supporter la lumière du grand jour, ou qui fût entaché de déshonneur.

Sir ADOLPHE CARON : La raison alléguée par l'honorable député de Haldimand (M. Montague) pour ne pas aborder dans le moment la discussion de cette affaire, me semble tout à fait concluante. Si, comme la chose est vraie, l'affaire est entre les mains de Son Excellence, il serait, à mon avis, inconvenant d'en aborder la discussion, faute de quoi, il serait impossible de faire aucun déclaration.

Je suis, toutefois, en mesure de dire qu'aussitôt que la chose est parvenue à ma connaissance par les journaux, j'ai alors déclaré, comme je le fais de nouveau en ce moment, M. l'Orateur, en votre présence et devant la Chambre, que jamais je n'avais, ni directement ni indirectement, autorisé